

Henri Hivernat

Directeur du développement
ville de Rousset (BdR)

Une vocation et une pratique agricoles, socles,
de L'identité de la ville de Rousset

La vocation agricole de la commune de Rousset n'est plus à démontrer. Même si en parallèle, une activité industrielle forte et reconnue mondialement, grâce aux fabricants de semi-conducteurs, apporte une phénoménale réponse aux problèmes d'emploi jusque dans la Haute Vallée de l'Arc et ailleurs, emplois spécifiques tournés pour la majeure partie vers la high-tech et répondant aux préoccupations professionnelles des jeunes, diplômés ou pas, attirés par cette filière.

Rousset donc, depuis des décennies, s'inscrit dans le profil très affirmé des communes rurales à caractère agricole ancestral, conforté par de nombreux atouts matériels, naturels, économiques, humains et structurels qui lui ont permis de faire, assez bien, face à l'industrialisation galopante des années 60. C'est en partie grâce à la qualité de ses sols caillouteux, alluviaux profonds et fertiles que la profession agricole a pu maintenir ses activités autour des cultures légumières, céréalières et autres grandes cultures associées à la viticulture et l'oléiculture.

L'autre partie non négligeable, sans quoi rien ne serait possible, consiste à la présence d'une nappe phréatique très importante, issue de l'Arc, ainsi qu'à la réalisation par le Canal de Provence, depuis 1978, d'un réseau d'irrigation sous pression qui canalise les eaux du Verdon.

Cette présence sans restriction de la ressource en eau permet potentiellement l'adaptation relativement facile de toutes nouvelles pratiques culturales ainsi que l'extension à toutes les productions possibles.

En parallèle, les agriculteurs locaux, très actifs et déterminés, bien organisés autour de relais de la Chambre d'Agriculture axent également leurs activités dans l'application de la reconnaissance de labels tels que les vins d'Appellation d'Origine Contrôlée « Côtes de Provence » ainsi que la mise en AOC de plus de 500 hectares.

C'est grâce à cet engagement professionnel que la viticulture roussetaine a pu se maintenir et mieux encore se développer malgré une forte concurrence, en terme de production, des pays européens. Ce dynamisme a conditionné la présence d'une cave coopérative viticole qui fédère une grande partie de la production de la Haute Vallée de l'Arc (28000hl de VCC et AOC par an).

De tous temps, l'agriculteur a su et a démontré qu'il avait la capacité de répondre aux besoins des populations tout en respectant le rythme biologique des saisons. En Provence, depuis des siècles, déjà les grecs et les romains s'y exerçaient, la culture oléicole était considérée comme activité annexe mais complémentaire, et s'inscrivait également dans une démarche de lutte contre les incendies, tout en étant source de revenus non négligeable.

Rousset n'échappe pas à cette règle et le territoire s'inscrit dans un projet de création de secteur oléicole AOC « huile d'olive du Pays d'Aix » regroupant 62 communes dont 59 des Bouches du Rhône et 3 du Vaucluse.

Thématique 2003 :

La création de contenus

ISDM N°14 - Mars 2003 - Article N°144 - <http://www.isdm.org>

2^e Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
« TIC & Territoire : quels développements ? »
5 & 6 juin 2003

La récolte 2000 devrait bénéficier de cette appellation ; l'absence d'un moulin de trituration sur la commune n'étant pas une gêne particulière à cette nouvelle forme de développement économique agricole démontrée par la nette tendance du développement de nouvelles oliveraies.

L'agriculture roussetaine présente le visage d'une activité professionnelle affirmée à vocation durable même si, comme partout ailleurs, un recul global des exploitations déclarées peut être observé.

La répartition des terres exploitées se fait donc au profit des actifs actuels rejoignant en cela la tendance nationale qui démontre l'agrandissement des exploitations ainsi que la mise en œuvre de cultures industrielles (colza, tournesol) au détriment des cultures légumières et du maïs.

La viticulture, de même que l'oléiculture, se maintient et gagne même du terrain.

C'est donc une agriculture stable et durable que l'on retrouve localement même si comme ailleurs, menacée par l'internationalisation des productions et des différences de coûts de main d'œuvre, elle reste fragilisée par des éléments extérieurs.

Les différences climatiques, les mesures compensatoires, les avancées agricoles européennes créeront à terme des difficultés de rentabilité, certaines apparaissent déjà (peu étrangères aux réactions violentes des agriculteurs locaux) et auront pour conséquence de mettre en péril l'agriculture en général.

Associé de fait à ce problème national, eu égard au vieillissement de sa population active agricole, une mutation s'opère localement tendant à démontrer le développement d'une double activité chez l'agriculteur.

C'est très visible dans les petites exploitations spécialisées dans la vigne et le vin, cultures saisonnières permettant la libération de temps consacré à d'autres tâches ou activités supplémentaires, même si la viticulture domine largement dans les exploitations roussetaines.

Activité à forte occupation par des retraités et petits exploitants, alors que les céréales, les tournesols, la mise en culture de prairies, jachères ou friches restent du ressort d'actifs exploitants, pour la plupart, extérieurs à la commune.

La démographie locale montre un sérieux vieillissement des populations roussetaines à caractère agricole. La moyenne d'âge de l'ensemble des exploitants est de 50 ans mais les classes les plus représentées sont celles de 61-65 ans et des 66-70 ans avec une majorité d'hommes dans la première et de femmes dans la seconde.

Toutefois, on trouve 25 personnes de moins de 50 ans susceptibles d'assurer l'avenir de l'agriculture roussetaine.

Comme pour les autres caractéristiques des exploitations, on trouve de grosses disparités entre les différentes catégories d'exploitants. Chez les double actifs, la moyenne d'âge est de 45ans et demi.

Il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir pour l'avenir de leurs terres. La plupart conserveront, à la retraite, les quelques hectares qu'ils exploitent, certains désirent même s'installer comme exploitant à temps plein.

Ils se sont, en général, lancés dans la production agricole depuis peu, 5 ans en moyenne.

Chez les retraités et autres petits exploitants, la moyenne d'âge est très élevée (66 ans et demi), ce qui montre bien que les retraités dominent dans cette catégorie.

Les jeunes sont d'ailleurs généralement des héritiers qui conservent une petite parcelle de vigne ou d'oliviers en activité annexe. La part des femmes, dont l'espérance de vie est plus importante, n'est pas négligeable.

Rythmé par le cycle des décès des anciens, c'est donc un réel problème de reprise des exploitations qui va se poser régulièrement, mettant également en péril l'emploi permanent et

Thématique 2003 :

La création de contenus

ISDM N°14 - Mars 2003 - Article N°144 - <http://www.isdm.org>

2° Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
 « TIC & Territoire : quels développements ? »
 5 & 6 juin 2003

saisonnier de cette catégorie professionnelle. Et même si l'on peut considérer que localement l'agriculture n'est pas très créatrice d'emplois, elle fait généralement vivre de nombreuses familles.

C'est près de 200 personnes qui localement en dépendent. J'éviterai d'aborder l'aspect économique de chaque production, d'autres l'ont fait avant moi. Je préciserai simplement qu'en ce qui concerne certaines productions, heureusement que les primes de compensation européennes s'ajoutent et constituent parfois l'essentiel du revenu des exploitants.

Cette réflexion ne concerne pas la viticulture qui, avec une valeur économique de près de 12,5MF en 1999, présente un intérêt certain. Les grandes cultures quant à elles représentent seulement 2,3MF pour de 270 hectares de céréales exploités et, au même titre que les cultures maraîchères et légumières qui nécessitent, pour obtenir une continuité productive, l'infiltration des mannes européennes. L'oléiculture avec l'apparition AOC paraît de nature à apporter des revenus complémentaires non négligeables.

C'est donc une agriculture forte que l'on retrouve localement, avec un poids économique certain que le tableau ci-dessous reprend :

Evaluation de la valeur économique des productions agricoles roussetaines :

Filière	Produit	Produit brut (F/Ha)	Superficie sur Rousset (Ha)	Poids Economique (F)	Total Filière (F)	Surface Pondérée Equivalent Ha
Viticulture	Vin AOC	25 650	410	10 516 500	12 491 850	1435
	Vin de Pays	14 950	131	1 958 450		385,7
	Vin de table	8 450	2	16 900		
Grandes Cultures	Céréales	7 025	261	1 833 525	2 300 625	329
	Colza	7 025	15	105 375		
	Tournesol	6 825	53	361 725		
Cultures Légumières	Cultures maraîchères	120 000	3,5	420 000	1 071 000	49+2.8 5(serre)
	Tomates de plein champ	43 400	15	651 000		58.5
Oléiculture	Oliviers	55 000	18	990 000	990 000	41.4
Autres Productions	Prairies	5 000	32	160 000	160 000	32
	Elevage porcin	750F/tête	7 000 unités	5 250 000	5 250 000	7
	Elevage de faisans	40 F/tête	23 000 unités	920 000	920 000	5
	Fleurs séchées	160 000	1.2	192 000	192 000	26.3
	Feuillages	100 000	4	400 000	400 000	46.8
TOTAL					23 775 475	2418.5

Nous nous trouvons donc face à une commune à deux visages : l'un héréditaire, ancestral, porteur de valeurs de la terre et des ambitions économiques rurales et l'autre récent, à caractère industriel, reconnu nationalement et internationalement porteur de grands espoirs économiques de notre siècle.

Si l'on aborde ci-après l'approche agricole et les mesures mises en place par l'ensemble de partenaires Commune, Département, Région, Etat, Europe, il y a fort à parier que l'agriculture roussetaine restera très présente.

Evolution probable

L'étude des exploitations, l'analyse des intentions des agriculteurs pour les années à venir permettent de cerner ce que pourra être l'agriculture roussetaine dans un proche avenir.

Thématique 2003 :

La création de contenus

ISDM N°14 - Mars 2003 - Article N°144 - <http://www.isdm.org>

2^e Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
« TIC & Territoire : quels développements ? »
5 & 6 juin 2003

Par ailleurs, les nouvelles orientations de la Politique Agricole Commune ainsi que les nouvelles lois relatives à l'aménagement et à l'agriculture pourraient réorienter les pratiques agricoles.

Au niveau communal

D'après les déclarations des exploitants, il est possible d'envisager ce qu'il va se produire dans les cinq ans à venir sur le territoire agricole de Rousset. Du côté des retraités, il devrait y avoir peu de changements si ce n'est un léger accroissement des vignes.

Au niveau des double-actifs, on note un intérêt pour l'olivier et le projet de planter environ 14 hectares de vignes supplémentaires d'ici 2000 (la plupart ont déjà les droits).

Au niveau des exploitants, la tendance est aussi à l'extension de la vigne mais aussi à la réduction des surfaces en céréales. 8 hectares de vigne devraient être plantés dans les prochaines années. Les élevages devraient se développer également.

Certains exploitants souhaitent à l'inverse réduire la taille de leur exploitation voire cesser leur activité. Ainsi, près de 95 Ha devraient à terme être inexploités.

Par contre, on devrait donc voir encore se développer la viticulture et l'oléiculture. Un sérieux problème se pose pour les terres céréalières puisque ceux qui les exploitent aujourd'hui souhaitent en abandonner certaines voire la totalité et qu'apparemment personne ne souhaite les reprendre.

Une exploitation est en sursis dans la mesure où ses terrains sont classés en NAE. Le propriétaire serait prêt à vendre à condition qu'on lui offre un prix suffisant.

Au niveau départemental, national et européen

A l'échelle départementale, la DDAF a élaboré la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine Marseillaise. La DTA définit des terroirs agricoles et précise pour chacun des prescriptions et des recommandations.

Rousset appartient au terroir de la Haute Vallée de l'Arc.

Les prescriptions concernent la reconnaissance des rôles de production et de structuration de l'espace de l'agriculture (pérennisation, si possible au niveau communal) et la limitation des zones NB.

La DTA recommande pour l'ensemble de la zone de :

- ⇒ Suivre attentivement les projets industriels afin de limiter la consommation d'espace et favoriser l'utilisation des friches industrielles.
- ⇒ Gérer les terres agricoles vacantes.
- ⇒ Favoriser l'installation et la complémentarité de jeunes agriculteurs.
- ⇒ Accompagner la mise en place d'une charte intercommunale de développement de l'agriculture de la vallée et des piémonts.
- ⇒ Veiller à l'intégration des projets d'infrastructures.

Si la DTA est approuvée au niveau ministériel, elle rendra plus complexe les procédures de déclassement des zones agricoles.

Parallèlement, le Conseil Général des Bouches du Rhône a décidé d'allouer 2 millions de francs en 1999 au Fonds Départemental de Gestion de l'Espace Rural. Le FDGER se substitue au FGER (Fonds de Gestion de l'Espace Rural) qui a été supprimé par la création des CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) par la Loi d'Orientation Agricole. Le FGER finance des actions de lutte contre les friches dans des actions d'intérêt public (prévention des

Thématique 2003 :

La création de contenus

ISDM N°14 - Mars 2003 - Article N°144 - <http://www.isdm.org>

risques, paysages, biodiversité...) ou intégrées dans une dynamique agricole (diversification, agrotourisme...). Il vise aussi la réhabilitation des milieux productifs non naturels (bois, garrigue).

La priorité sera donnée aux agriculteurs et à leur groupement afin de leur permettre de conclure ensuite un CTE.

Au niveau national, la tendance est à la reconnaissance et au soutien du rôle des agriculteurs en matière d'entretien de l'espace. Cette volonté se traduit à travers la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et la loi sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT). Cette dernière prévoit la possibilité de créer des zones agricoles protégées pour certains espaces et notamment l'agriculture en zone périurbaine surtout si elle présente un intérêt général par la qualité de sa production ou sa situation géographique. Rousset, par sa production viticole pourrait rentrer dans ce cadre.

De plus, la LOA crée les Contrats Territoriaux d'Exploitation qui sera un contrat individuel signé entre l'exploitant et le préfet de région.

A l'échelon européen, les nouvelles orientations de la PAC visent à remplacer les aides au niveau des prix du marché par des mesures d'aides directes liées aux conditions environnementales. Le développement rural devient le second pilier de la PAC. Concrètement, les prix institutionnels vont baisser dans les secteurs de la viande bovine, des produits laitiers et des céréales tandis que les aides compensatoires directes vont être renforcées.

Par ailleurs, afin d'éviter d'importants déséquilibres dans l'attribution des aides, celles-ci seront plafonnées par exploitation. Ceci devrait permettre une meilleure répartition des aides aux exploitants notamment dans le sud-est de la France qui était jusque là le grand perdant.

Les aides directes concerneront :

- ⇒ les aides à l'investissement pour moderniser les exploitations agricoles et favoriser leur diversification vers d'autres activités rurales,
 - ⇒ les aides à l'installation de jeunes agriculteurs,
 - ⇒ les initiatives visant à promouvoir le traitement et la commercialisation des produits agricoles,
 - ⇒ le paiement des coûts induits par l'utilisation de pratiques agricoles favorables à l'environnement,
 - ⇒ la promotion du boisement des terres agricoles.

Le secteur viti-vinicole connaîtra un nouveau cadre réglementaire à compter du 1^{er} août 2000 visant à assurer que les vignobles produisent pour le marché. La production de qualité de Rousset ne devrait pas être concernée par ces mesures.

Quel avenir pour l'agriculture roussetaine ?

L'agriculture à Rousset est une activité rentable, qui fait vivre bon nombre de personnes. De plus, cette activité présente l'avantage de gérer l'espace rural, de le rendre agréable à vivre pour les roussetains. Cependant, malgré de nombreux atouts, elle semble connaître passagèrement quelques difficultés notamment en ce qui concerne les terres céréalières et surtout le vieillissement de ses actifs.

Il faut donc lui permettre d'exister, l'activité agricole jouant un rôle économique surtout dans l'équilibre du territoire. L'ensemble des exploitants est fortement mobilisé pour la protection de son outil de travail et la sauvegarde du caractère villageois de Rousset.

Rappel des principaux atouts de la commune dans le secteur agricole

Outre les atouts déjà évoqués, la commune bénéficie de la proximité d'un bassin de peuplement important, bien desservi par le réseau routier.

Les terres agricoles présentent une bonne unité dans l'ensemble, le morcellement et le mitage ne sont pas catastrophiques.

Au niveau économique, Rousset bénéficie d'un potentiel important. La production viticole se vend bien grâce notamment à une cave dynamique et efficace regroupant l'essentiel des exploitants.

Les agriculteurs sont dans leur grande majorité très attachés à leur terre. Ils sont acteurs de la préservation du capital à la fois économique et paysager.

Globalement, l'agriculture roussetaine devrait s'adapter sans grosses difficultés aux nouvelles orientations de la PAC et devrait même en retirer davantage d'aides. Bien qu'elle semble en difficulté sur certains points pour lesquels il serait possible d'intervenir.

Alors que l'agriculture roussetaine représente un poids économique, humain, spatial et paysager important, elle est potentiellement mise en difficulté par divers facteurs.

Les principales menaces qui pèsent sur le secteur agricole de Rousset sont :

- ⇒ le vieillissement de la population active agricole et le trop faible nombre candidats à la reprise.
- ⇒ la « perte » de quelques terres agricoles ou la volonté manifeste de certains propriétaires de ne pas les mettre en fermage.
- ⇒ la difficulté » de trouver des débouchés rentables pour les terres céréalières.
- ⇒ la faiblesse de la filière légumes.
- ⇒ la faiblesse des cultures de diversification.

Pour permettre à l'agriculture roussetaine de traverser cette période un peu délicate, il convient d'intervenir. Il ne s'agit pas d'en faire une activité maintenue artificiellement mais bien de l'aider à trouver un nouveau souffle, l'agriculture étant déjà rentable pour certaines filières comme la viticulture. La plupart des exploitants mise énormément sur le développement de la filière viticole et si celle-ci venait à avoir des difficultés, c'est l'ensemble de l'agriculture roussetaine qui serait en crise. D'où la nécessité de trouver de nouveaux débouchés économiquement intéressants pour les terres céréalières.

Les mesures envisageables sont multiples. Une part importante concerne l'aspect foncier, la terre étant indispensable à toute activité agricole.

Une action menée en partenariat avec la SAFER (convention d'intervention foncière) permettrait sans doute de résoudre à court ou moyen terme une partie des problèmes.

Par ailleurs, rien ne peut être fait sans un soutien actif de la municipalité qui doit s'engager sur le long terme à préserver les terres agricoles notamment celles classées en AOC.

Une partie des actions peuvent également être entreprises avec le soutien financier de l'Europe et de l'Etat dont les nouvelles orientations dans le secteur agricole tendent à favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement. Ces mesures pourraient

2^e Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
« TIC & Territoire : quels développements ? »
5 & 6 juin 2003

notamment être la base de réflexion pour trouver de nouveaux débouchés aux terres céréalières de la plaine de l'Arc.

Enfin, les problèmes rencontrés par l'agriculture à Rousset existent pour la plupart dans l'ensemble des communes et d'ailleurs.

Mais cette agriculture roussetaine, à la fois forte et fragile, porteuse d'espoirs et d'inquiétudes légitimes, sensibles aux tousotements des marchés locaux et régionaux, ne saurait ignorer la réalité économique de l'agriculture française et de ses transformations.

Penser agriculture consiste obligatoirement de nos jours à réfléchir aux conséquences de trente années de croissance agricole qui ont fait de l'agriculture une industrie lourde. Cette industrialisation a aussi bouleversé la structure technico-économique interne des exploitations (installation, machines...) et la trésorerie nécessaire pour faire face aux achats. Elle a ensuite rendu la gestion de chaque exploitation très dépendante des conditions faites par l'amont (coût des produits industriels mais aussi coût du crédit et donc aide de l'Etat) et par l'aval (prix payés à la production).

C'est désormais à une économie internationale en tant que telle qu'il faut penser dès lors que l'on parle agriculture et les questions essentielles que doivent se poser les agriculteurs se trouvent à la charnière entre « quel avenir » et « sous quelles conditions ».

Parallèlement, il est très clair que la mondialisation des échanges, des productions et des marchés ont des effets considérables. C'est sur la variation des cours mondiaux ou européens que tendent à s'adapter les cours intérieurs. Sans pour autant noircir le tableau et pour résumer, qu'il soit mondial ou européen, le marché impose plus de discipline qu'il n'apporte de promesse et ce n'est pas parce que des personnes ont faim, qu'il existe des débouchés réels pour les agriculteurs excédentaires.

Et l'on peut affirmer que les systèmes publics de soutien mis en place sont tout à la fois le problème et la réalité.

Et dès lors que l'on a compris cela, on comprend mieux la dépendance de l'agriculture locale bien que celle-ci, eu égard à ses spécificités, supporte mieux qu'ailleurs les contraintes internationales.

LA ZONE INDUSTRIELLE DE ROUSSET D'HIER

Elle se situe à 13 kilomètres de Gardanne, à mi-chemin entre cette ville et Trets.

Sa présence surprend au sein d'un espace agricole ou, en dehors de cet ensemble de production, rien n'évoque un paysage industriel si ce n'est les traces encore visibles du passé de ce site où de nombreuses tentatives se sont succédées depuis l'ère industrielle.

Les Origines

L'exploitation du charbon et les activités entraînées par la présence de ce combustible avaient fait de la région de Trets/Gardanne un des tous premiers foyers industriels de Provence.

PECHINEY s'est installé à Gardanne en 1892 et l'on extrayait déjà à la fin du siècle dernier un demi-million de tonnes de lignite du puits du bassin.

Marseille était, à cette époque, toute aussi dépendante de Gardanne et de la Haute Vallée de l'Arc que de ses ports.

Exception faite à l'extraction du charbon où la mécanisation fait très tôt son apparition, les activités à cette époque sont plutôt artisanales.

La première tentative d'implantation vraiment industrielle sur le site, de ce que sera l'actuelle zone industrielle de Rousset, est ancienne puisqu'elle date de 1917. Il s'agit des grands bâtiments que l'on remarque depuis le CD6. Ils sont caractéristiques de l'architecture du début du siècle, un peu étonnants dans ce paysage agricole, mais ils font partie maintenant du patrimoine local (les locaux RAPIB du nom de leur occupant le plus connus, revendus ensuite à MATEC, fabricant de polyesther, puis revendus encore...).

La société centrale de travaux publics et privés de Paris édifiait là, pour le compte d'une société à capitaux norvégiens, une usine qui devait servir à produire de l'alumine à partir de la bauxite de Brignoles et à l'aide du charbon qui serait extrait du Puits de l'Arc en cours de creusement.

Alors que le creusement de ce puits de 450 mètres est presque terminé (on était à 25 mètres du charbon), il se produisit une très importante venue d'eau (de l'ordre de 4m³/seconde) qui le noya entièrement.

Cette eau dont l'origine est lointaine (rivière souterraine du Vaucluse, socle des Alpes ?) se déverse même dans l'arc 3 à 4 mois dans l'année et des essais de pompage de 2000 m³/heure n'ont pas réussi à faire baisser le niveau de plus de 29 mètres.

Les projets d'extraction de charbon et de production d'alumine sur ce site tombèrent à l'eau pour ainsi dire, mais cette eau fut la première richesse à être produite sur le site et elle servira plus tard aussi bien au fonctionnement de la centrale thermique qu'à l'usine d'alumine de PECHINEY.

Les 2 gros tuyaux qui longent la voir ferrée en direction de Gardanne ne véhiculent ni du pétrole, ni du gaz, mais de l'eau du Puits de l'Arc.

Rousset n'a donc jamais été une commune minière en tant que telle.

Les installations actuelles de pompage assurent un débit moyen de 800 à 1000 m³/heure et fournissent jusqu'à 1200m³/heure à la centrale thermique de PECHINEY. Environ 75m³/heure vont à la zone industrielle où VOLVIC, à l'époque, utilisait cette excellente eau pour produire, à partir d'un extrait composé et concentré, sa boisson OASIS.

40 autres m³/heure étaient proposés au Maire de Peynier pour le projet d'extension de la zone industrielle de sa commune.

2° Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
« TIC & Territoire : quels développements ? »
5 & 6 juin 2003

A ce projet contemporain de la première guerre mondiale en succèdera un autre de la seconde guerre mondiale, cette fois la production d'essence synthétique à partir de la houille. La société nouvelle du charbonnage des Bouches du Rhône et une compagnie houillère du nord de la France, déjà spécialisée dans la chimie constitueront "La Compagnie Centrale d'Hydrocarbure et de Synthèse" (CCHS), avec pour objectif la production de 100 000 tonnes d'essence synthétique par an.

Des investissements considérables pour l'époque furent effectués dans les bâtiments qui avaient été édifiés en 1917 ainsi que sur un périmètre plus large.

A la fin des hostilités, l'usine n'était toujours pas achevée et les perspectives d'un approvisionnement à nouveau normal en essence rendaient son achèvement inutile.

La société chimique des Bouches du Rhône constituée en 1944 tente de reconvertir l'usine à la production de gaz de ville, d'ammoniaque et de méthanol à partir de la gazéification des firmes du bassin. Elle s'associe pour cela à une société de Ludwigshafen et aux producteurs d'azote français.

Des essais concluants ont lieu, mais alors que les études techniques pour utiliser l'usine de Rousset s'achèvent, tout s'est trouvé remis en cause en 1950 par suite d'exigences imprévisibles du Ministère des Finances (Gaston IMBERT).

Ce n'est pas cette troisième tentative qui marquera la région ou qui induira le développement de cette zone industrielle, mais la modernisation de l'outil de production des 3 grandes entreprises de la région qui interviendra dans les 10 ans qui suivent la fin de la guerre.

Jusqu'à la fin des années 50, les HOUILLERES, PECHINEY et LAFARGE investissent 20 milliards pour moderniser leurs usines et rationaliser leur production.

La production des HOUILLERES passe de 3000 à 4000 tonnes/jour, celle de LAFARGE après son transfert de Valdonne à La Malle de 450 à 900 tonnes/jour et celle de PECHINEY de 200 à 800 tonnes/jour.

Les conséquences de ces investissements et de cette transformation de l'outil de production ne vont pas toutes dans le même sens. Alors que l'on enregistre pour la même période un accroissement démographique de près de 20% (qui consacre essentiellement l'essor de Gardanne), seuls les effectifs de LAFARGE augmentent légèrement (110 personnes à La Malle), ceux de PECHINEY restent stationnaires (environ 80 personnes) et ceux des HOUILLERES sont en pleine décroissance depuis la guerre (de plus de 6000 à moins de 3000).

Fort heureusement, les effectifs affectés à l'activité agricole sont en légère croissance et le développement de la voiture individuelle, s'il n'apporte pas d'emplois à la région, permet de chercher du travail plus loin.

En 1930, le puits de Trets est déjà fermé et le personnel est transporté par les HOUILLERES pour travailler à Meyreuil.

En 1960 et 1961 sont prévues la fermeture de celui de Gréasque, la concentration de la production sur Gardanne et Meyreuil ainsi qu'une diminution nouvelle des effectifs d'environ 400 personnes (moitié retraite anticipée, moitié reconversion... déjà !)

Depuis plusieurs années, les HOUILLERES étudiaient avec Monsieur IMBERT (Ministère des Finances) la possibilité de réaliser plusieurs zones industrielles sur d'anciens carreaux de mines ou sur des terrains leur appartenant (c'est le cas de Rousset) pour assurer la reconversion des mineurs, sinon fournir des emplois à leurs enfants.

L'arrêté préfectoral de création de la zone industrielle de Rousset/Peynier est pris le 31 mars 1961.

Ce fut la première zone industrielle du département et, sans doute, l'une des plus difficiles à faire exister à l'époque du fait de sa situation géographique quelque peu excentrée

Thématique 2003 :

La création de contenus

ISDM N°14 - Mars 2003 - Article N°144 - <http://www.isdm.org>

par rapport aux nouveaux foyers d'activité de la région (Marseille et Etang de Berre) qui contraignaient les entreprises à des relocalisations parfois plus risquées.

La zone industrielle est située aux abords du CD 6 et de l'Arc, au sein des meilleures terres agricoles du Pays. Elle est traversée par la ligne de chemin de fer Carnoules/Gardanne (la ligne de bauxite) qui jouera un grand rôle dans les activités économiques qui seront développées là. Le trafic pour les entreprises de la zone industrielle est de l'ordre de 2600 wagons/an, ce qui représente 1/3 du trafic de la zone industrielle de Vitrolles.

A l'origine, le coût d'accès à cette zone ne représentait que 40frs/m² (pas de réseaux d'assainissement). Les prix pratiqués à Trets étaient de 55frs/m² et sur l'extension de Peynier ou d'Aix-la Calade n'étaient pas inférieur à 65frs/m².

Les débuts de la zone industrielle

Ils sont représentés par le transfert de Marseille en 1961 des établissements BARTHELEMY spécialisés dans la menuiserie industrielle du bâtiment et les panneaux de façades. Cette entreprise représentait à l'époque 450 emplois et un chiffre d'affaires de 30 millions/an.

300 emplois furent localisés sur le nouveau site en même temps que la production, très standardisée, passait de 200 unités fenêtres/jour à 800.

Il semble que le souci de standardisation, sur lequel reposait le dynamisme de cette entreprise, ait été un peu en avance sur son temps et que le marché n'ait pu absorber la production.

Les marchés de l'Etat, qui semblaient acquis, ont fait défaut du fait des exigences des hommes de l'art, encore peu habitués à se soumettre à l'utilisation de produits normalisés.

Alors que ce transfert reposait sur le plan de reconversion des mineurs mis au point par les HOUILLERES, il a contribué à compromettre l'opération : les mineurs arrivaient par petits paquets au compte goutte et disparaissaient souvent après avoir perçu leur prime, ce qui a rendu impossible tout programme sérieux de formation de ce nouveau personnel dont les habitudes de travail étaient très différentes.

Lorsque au bout de 2 ans, les facilités de crédit ou les primes accordées par les HOUILLERES pour l'installation de l'entreprise prirent fin, l'entreprise se retrouva en difficulté. Elle cessera définitivement ses activités après les grèves de 1968.

La deuxième grande entreprise à s'être implantée sur cette zone dans le cadre de reconversion est PEPRO devenue ensuite PHILAGRO (RHONE-POULENC) qui faisait la formulation de produits phytosanitaires pour la protection des végétaux (particulièrement du Thymul exporté pour la protection du coton) et qui fonctionnera, malgré une alerte en 1976 (le Soudan ayant souhaité s'équiper sur son propre territoire), avec des effectifs souvent parfois proches de 100 personnes et une dizaine d'anciens mineurs.

La deuxième disparue de la zone de Rousset fut « MONO-SERVICE » qui fabriquait des pots de yaourts et d'autres articles en carton paraffiné à une époque où la mode du plastique était en pleine expansion.

L'entreprise qui était restée rentable en elle-même fut « mangée » par le siège et disparut avant que le carton paraffiné ne connaisse une nouvelle faveur.

Les locaux désaffectés de la Compagnie Centrale Hydraulique et de Synthèse (CCHS) reçurent la compagnie PROVENCE-HYDRAULIQUE qui, en un an, décupla ses effectifs et disparut tout en même temps.

2^e Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
« TIC & Territoire : quels développements ? »
5 & 6 juin 2003

L'entreprise fabriquait des tubes rigides d'arrosage emboîtables. L'idée a été considérée comme géniale, mais les tuyaux ne résistaient pas à la pression ni aux roues des tracteurs, ce qui rendit inutile l'étude de marché que l'entreprise n'avait d'ailleurs pas faite.

C'est RAPIB qui s'installe ensuite dans ces locaux qui décidément étaient frappés par la malédiction.

Employant 150 personnes, l'entreprise fabriquait des couvertures de piscines en matière plastique et des réservoirs pour le fuel domestique.

La société honora, à perte, une importante commande de l'état. Après un premier dépôt de bilan, ce type de marché fut repris par MATRA qui proposait un produit moins cher.

L'entreprise cessera ses activités quelques années plus tard et ses locaux immenses, là depuis le début du siècle, furent à nouveau désaffectés.

Une quinzaine d'entreprises a ainsi disparu sur le site pour un total, à cette époque, d'une trentaine d'entreprises.

Ce qui démontrait déjà la difficulté de localisation d'une zone d'activité loin des foyers d'activité d'une région.

Le départ de cette zone d'activité dès 1961 fut un faux départ. Ce n'est vraiment qu'en 1973 (2 transferts et 4 créations dont CHARFA-COFIRA) que cette zone prend son vrai départ et qu'elle continuera à se remplir à raison de 2 ou 3 implantations nouvelles par an jusqu'en 1978. Il est possible qu'elle ait profité de la forte croissance dont bénéficiait l'économie française avant la crise. La situation est moins claire en 1978 où les projets de zones industrielles se multiplient au nord d'Aix, en Haute Vallée de l'Arc et à l'est de Marseille. « Davantage de chance peut-être, soutenue par des projets mieux réfléchis, mais à répartir entre davantage de communes »

Début 1978, 32 implantations en activité sur la zone industrielle représentent 854 emplois dont 223 de chantier et 598 sur le site en permanence (emplois de chantier, chauffeurs, représentants), qui ont des horaires assez différents puisque environ la moitié de ces effectifs sont concernés par des horaires assez spéciaux : 3x8, 2x8 ou 4jours/10heures.

La totalité des lots sur lesquels se trouvent des implantations représente une surface d'environ 60 hectares, ce qui représente une densité de 15 emplois/ha.

Mais ces chiffres ne veulent rien dire, certains lots étant trop peu occupés, exemple celui où se trouve le parking du locateur fait 6 hectares.

Les grandes entreprises de la zone sont CHARFA et COFIRA (fabricants de sacs en papier et films plastique) dirigées par Monsieur JOUET-PASTRE, nouveau Président de l'U.P.I.M. (à présent Union Patronal des BdR), PHILAGRO dirigée par Monsieur VACHER (ancien Président de l'Association Syndicale de la zone), SAINRAPT et BRICE (bâtiment et travaux publics) la plus importante entreprise de chantier et la GEM associée à BEAUPIED (grande entreprise de chantier dans le bâtiment et travaux publics également).

On trouve également un atelier de montage de machines à vendanger COQ, deux entreprises de transformation de polystyrène expansé SOCLAR et ISOLSUD, une fabrique de poteaux électriques précontraints (la plus ancienne entreprise en activité sur le site), une fabrique de conduits de fumée en béton réfractaire, une usine d'embouteillage de jus de fruits VOLVIC, une petite fabrique de détergents, une fabrique d'aliments pour le bétail. Enfin, quelques artisans et prestataires de services, une demi douzaine de dépôts de réception, d'exposition, de montage, de tri, de matériels divers ou de produits alimentaires et boissons.

Origine des implantations et lieu de siège

2^e Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
« TIC & Territoire : quels développements ? »
5 & 6 juin 2003

La zone industrielle était formée de 38% de transferts et de 62% de créations (dans les autres zones analogues comme Vitrolles ou Les Milles, le pourcentage est l'inverse). 23% étaient des implantations d'origine marseillaise, 16% d'origine parisienne, 16% d'origine aixoise et 8% d'origine lyonnaise. L'origine des autres se situait à Peynier, Trets, Gardanne, Meyreuil, Plan de Campagne.

34% des sièges étaient localisés à Paris, 18% à Peynier, 12% à Rousset, 6% à Lyon et 6% à Marseille.

Si l'on considère la taille des entreprises, le pouvoir est à Paris et à Lyon.

Il est frappant de constater que le responsable du patronat (cité plus avant) U.P.I.M. dirige deux entreprises implantées en dehors du territoire marseillais et avec des sièges à Paris.

A cette époque déjà, diverses questions avaient été posées aux responsables d'entreprises quant aux raisons qui avaient motivé leur choix, à leur attitude si ce choix était à refaire, aux avantages particuliers que leur conférait leur localisation, aux améliorations qu'ils souhaitaient apporter à la zone, à l'intérêt et aux chances de succès d'une extension de celle-ci, à leurs projets éventuels de relocalisation et à leurs problèmes d'accès au marché.

La raison la plus souvent indiquée pour justifier le choix du site était un coût d'accès particulièrement avantageux, soit du sol, soit des locaux qui ont été disponibles en même temps.

Les premiers terrains ont été vendus, sommairement équipés il est vrai, 1,50frs/m².

C'est le prix auquel la SPE (Société Provençale d'Équipement) avait acheté ses terrains à Vitrolles avant de les équiper et les revendre aux alentours de 8frs/m². Les premières entreprises avaient été bénéficiaires de crédits avantageux, de diverses primes ou d'exonérations de patente. Si ces terrains s'étaient vendus plus chers, il n'y aurait jamais eu de zone industrielle à Rousset.

Les conditions d'accès particulièrement avantageuses propres à attirer des affaires peu sûres ou des entreprises à la trésorerie fragile expliquent en partie, le fort taux d'échec qu'a connu cette zone industrielle.

Les aides, ajoutées à ces conditions particulièrement favorables d'accès, ont placé les entreprises dans une situation artificielle en même temps qu'elles s'excentraient par rapport aux foyers plus denses d'activité de la région.

Cependant, un tiers au moins des entreprises ne se sentaient nullement excentrées et s'estimaient au contraire géographiquement bien placées, sur la route des Alpes, en liaison facile avec Nice et bientôt tout l'est marseillais.

La présence du réseau ferré allait souvent de pair avec cet avantage. Se sentaient aussi particulièrement bien situés à Rousset/Peynier, les entreprises ou les dépôts de BTP, la distribution alimentaire dont Marseille n'avait pas le marché exclusif, certaines productions industrielles dépendant d'approvisionnement simple.

Un autre attrait de cette localisation était la disposition d'une main d'œuvre banale, notamment féminine, utilisable à des conditions légèrement plus avantageuses qu'en milieu urbain. La situation semblait pourtant bloquée, les dernières entreprises à s'être implantées à Rousset ayant même dû, à cette époque, recruter de façon importante à Marseille.

Quelques autres raisons tenaient au fait que les entreprises étaient parfois sous-traitantes des houillères ou de la qualité de l'eau distribuée sur la zone (VOLVIC). Un sondage fut fait. Si c'était à refaire, la moitié des entreprises ayant répondu à cette question s'implanterait de nouveau à Rousset. L'autre moitié chercherait à se rapprocher de grands centres urbains ou de l'axe autoroutier Marseille-Lyon-Paris. Quelques entreprises se localiseraient aux Milles, à la Calade au nord d'Aix ou plus près de l'Étang de Berre.

Thématique 2003 :

La création de contenus

ISDM N°14 - Mars 2003 - Article N°144 - <http://www.isdm.org>

2^e Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
« TIC & Territoire : quels développements ? »
5 & 6 juin 2003

Deux entreprises quittèrent la zone en 1978. La plupart des entreprises ne voyaient aucun avantage particulier à leur localisation sur le site. A cette question qui recoupait la première, quelques-uns ont répondu en citant le réseau ferré, la vapeur, la main d'œuvre ou l'espace.

Personne n'a parlé de la beauté du site, ce qui montre ou que cet avantage n'était plus perçu au sein d'une zone à la présentation critiquable ou que les entreprises n'étaient pas sensibles à cet aspect des choses, ce qui m'étonne qu'à moitié aux vues de certains exemples d'implantations plus ou moins inachevées.

Sans doute là encore, les entreprises devaient leur existence au moindre coût d'installation, mais ce faisant, on compromettait ce qui est actuellement le facteur attractif déterminant de la zone industrielle de Rousset : la beauté du cadre.

La main d'œuvre et l'emploi

Du fait des Houillères, cette zone a bien un passé industriel. Les travailleurs immigrés sont venus nombreux habiter cette région où le coût de la vie est inférieur à ce qu'il est en milieu urbain (on se déplace en mobylette, pas de voiture).

Ils constituaient une main d'œuvre, avec les femmes, recherchée lorsqu'elle est locale parce qu'elle peut admettre des revenus moindres.

Par contre, les cadres ne semblaient pas facilement vouloir quitter Aix ou Marseille pour aller travailler à Rousset puisqu'ils trouvaient aussi bien plus près.

L'attrait résidentiel ne compensait pas l'insuffisance des transports collectifs sur Aix où leurs enfants ou leur femme souhaitaient faire leurs études ou se divertir. Ce fait semble avoir été un frein dans le développement de la zone de Rousset.

Il est, malgré tout, très difficile de trouver du personnel.

Les responsables d'entreprises en imputaient la raison au mode d'indemnisation du chômage et au travail au noir, ce qui était en partie vrai mais n'expliquait rien.

La tradition de la double activité était encore très présente dans la région (entre la mine et les champs). Ils ont constitué les fondements et le symbole de la sécurité, les implantations nouvelles en 1978 ne pouvaient réussir que si elles se conformaient à certaines exigences. On en était assez loin.

L'absentéisme constituait un autre grief formulé par les responsables d'entreprises, il atteignait même 15% dans certaines entreprises au moment des vendanges ou de l'ouverture de la chasse.

Les entreprises l'avaient notablement réduit en instituant certaines primes ou en aménageant les horaires et les possibilités de congés.

2^e Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
« TIC & Territoire : quels développements ? »
5 & 6 juin 2003

2^e Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
« TIC & Territoire : quels développements ? »
5 & 6 juin 2003

2^e Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
« TIC & Territoire : quels développements ? »
5 & 6 juin 2003

2^e Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
« TIC & Territoire : quels développements ? »
5 & 6 juin 2003

Thématique 2003 :
La création de contenus
ISDM N°14 - Mars 2003 - Article N°144 - <http://www.isdm.org>

LA ZONE INDUSTRIELLE DE ROUSSET AUJOURD'HUI

Comme il est décrit plus haut, la zone industrielle de Rousset est déjà, à cette date là et au fil des années, au gré des cessions d'activités et créations d'entreprises, devenue un milieu propre d'activités suffisamment conséquent à lui-même pour permettre l'agglomération dans de bonnes conditions d'activités nouvelles.

C'est donc fort logiquement que la mutation économique s'opèrera et s'orientera vers d'autres secteurs d'activité.

Ainsi par cette orientation naturelle, Rousset échappera à l'industrie minière et deviendra, avec les ans, le pôle unanimement connu aujourd'hui. En fait, rien n'a jamais autant éloigné Rousset de la problématique minière que Gardanne. Partout sur le bassin minier, les cercles de mineurs, les lotisseurs pour mineurs, les regroupements de familles s'opèrent et confirment une réelle présence minière. A Rousset, rien de cela, pas de cafés ou de cercles de mineurs, pas de lotissements spécifiques, pas de mineurs/paysans ou de paysans/mineurs, pas de place ou de rues à la mémoire de la mine.

C'est la confirmation d'une commune à caractère rural, à proximité de l'activité minière mais sans plus, sensible au rythme des saisons et aux engagements agricoles pris bien avant. Historiquement, Rousset n'est pas opposé à Gardanne, mais on peut avancer qu'elle n'est pas non plus avec. Cette notion d'indépendance existe également envers les autres communes, confirmée en cela par une réelle autonomie productive porteuse de richesses communales et source de créations d'emplois locaux.

Et plus précisément, c'est l'avènement de la microélectronique qui va permettre le développement définitif de Rousset et consacrer ce site, pratiquement voire exclusivement à cette activité.

En 1979, EUROTECHNIQUE, créée dans le cadre du premier plan composants, symbole d'une volonté politique affirmée prise dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, s'installe à Rousset.

Pour mémoire, il faut se souvenir qu'entre 1960 et 1970, au niveau international, l'industrie des semi-conducteurs a un poids de plus en plus important, bien que tous les spécialistes s'accordent à dire que l'on n'a pas encore conscience de cette nouvelle révolution économique et industrielle.

C'est une industrie jeune et son poids dans l'économie mondiale est déjà devenu prépondérant. Il est courant de dire que la croissance ininterrompue que connaissent les Etats-Unis est alimentée selon les estimations à hauteur de 25%, 30% ou 50% par l'industrie des technologies de l'information que supporte l'industrie de la microélectronique.

C'est une industrie qui devient de plus en plus structurante pour l'ensemble du développement économique.

Historique de la microélectronique et son évolution

Dans les années 1960, l'industrie représentait 30 milliards de francs et concernait surtout les défenses militaires.

Entre 1970 et 1980, l'augmentation des productivités des infrastructures, avec le développement des grands ordinateurs est considérable (les années 1980 correspondent à la révolution des PC avec des systèmes beaucoup plus petits).

2^e Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
« TIC & Territoire : quels développements ? »
5 & 6 juin 2003

Ensuite, on est passé à la productivité des entreprises. Mais le grand boum était encore à venir.

Aujourd'hui, partout autour de nous, il y a des productivités importantes avec le développement d'outils individuels (téléphones, ordinateurs portables, fax...). Cette industrie a pour caractéristique d'avoir un taux de croissance annuel moyen de 15 à 17%. Elle double son chiffre d'affaires tous les quatre ans.

Cette industrie provoque beaucoup d'espoir de croissance économique et suscite de grandes craintes même si l'on constate une croissance moyenne annuelle de 16%, il existe de grands nombres de cycles violents. On vient de sortir du huitième cycle avec des alternances d'années à +30% et à - 10% et avec des coups très forts sur les investissements et sur les créations d'emplois.

Mais sur le long terme, on constate le doublement de valeur tous les quatre à cinq ans.

Le dernier cycle qui a pris fin en mi-99 a été l'un des plus durs et certainement le plus long, le plus violent et le plus redoutable, pour un très grand nombre d'entreprises.

Ce cap critique est aujourd'hui passé et la reprise, très importante en volume et valeur, devrait conduire à rattraper la tendance jusque vers les années 2015/2020. La confiance, affichée par les industriels locaux, laisse penser que la croissance va se poursuivre. Mais tous sont convaincus qu'il y aura d'autres crises et l'on pense déjà que 2003 et/ou 2004 risquent d'être des années difficiles.

Une autre particularité de ce milieu, c'est l'accélération, le raccourcissement du cycle de vie des produits. Ce qui implique pour les industriels et leurs partenaires sous-traitants, l'ensemble des PME-PMI, des contraintes incontournables.

La relation entre le chiffre d'affaires et la production est forte.

Quand les ventes diminuent, les industriels sont obligés de réduire les investissements parce qu'on ne peut pas charger les coûts avec des frais d'amortissement très importants. Le lien n'est pas linéaire, direct, au niveau de la vente, les prix chutent et les volumes produits baissent faiblement, ce qui signifie simplement que l'on a vendu beaucoup moins cher (baisse du prix de vente des ordinateurs, des téléphones portables, etc...).

A ce niveau d'engagement financier, si l'entreprise n'est pas épaulée par un grand groupe financier, elle a de sérieuses chances de mettre la clé sous la porte.

Un peu de technique

Le semi-conducteur, les composants de circuits intégrés, les puces sont fabriqués à partir du sable tout simplement dont la matière première est le silicium qui est l'un des matériaux les plus répandus au monde.

Il est raffiné par des industries de type chimique qui fabriquent des lingots ultra pur de silicium. On a coutume de diviser le processus de fabrication : "front end" et "back end".

" Front end " : On part de la plaquette de silicium jusqu'au circuit intégré encore sur la plaquette qui est testée. Les usines de "Front end" sont majoritairement localisées dans les zones proches de grands centres de formation, dans des pays industrialisés.

"Back end" : C'est la découpe, la mise en boîtier et le test final des produits avant d'être expédiés chez le client.

Le "Back end" est une usine où la part relative de la main d'œuvre est encore plus importante que le "Front end". Les choses changent, deviennent plus spécifiques et l'on trouve des "Back end" en Europe pour des produits très technologiques, comme ceux de GEMPLUS par exemple.

Thématique 2003 :

La création de contenus

ISDM N°14 - Mars 2003 - Article N°144 - <http://www.isdm.org>

2° Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
 « TIC & Territoire : quels développements ? »
 5 & 6 juin 2003

Une autre production spécifique à Rousset est la fabrication de "MASK".

C'est une matière en quartz, transparente sur laquelle est déposé un motif en chrome qui sert à réaliser le motif que l'on va mettre sur la plaquette au travers d'une opération de photo-lithographie. On dépose une résine photo-sensible sur la plaquette (procédé photo), on développe et ensuite on pourra graver, implanter, faire des tas d'opérations chimiques à travers ce "MASK" de résine.

On répète cette opération entre 12 à 25 fois en fonction de la complexité du produit. C'est la matérialisation de la conception du circuit.

A Rousset, la société DUPONT PHOTOMASKS est spécialisée dans la mise en œuvre et la réalisation de MASKS.

Sur le même site, ATMEL et ST MICROELECTRONICS sont des usines de type "Front end". Une usine de ce type de production représente un investissement de environ 1,2 milliard de dollars. Il est courant d'entendre dire que pour rester compétitifs, avec une croissance de 15 à 17%, il faut construire régulièrement de nouvelles usines.

L'usine de ST MICROELECTRONICS à Rousset, qui est en phase de démarrage et d'essais de production, est une usine 8 pouces.

Aujourd'hui, les usines de recherche et de développement préparent de nouveaux procédés sur des plaquettes de 30 centimètres de diamètre et la technique, les technologies évoluent sans cesse.

L'histoire a aussi démontré le caractère nomade de ces usines. Logiquement pour qu'un site de "Front end" soit sélectionné, il faut la proximité de laboratoires, d'universités et des enseignements de formation de haut niveau. Dans le monde, les usines de "Front end" s'installent toujours à proximité d'un gisement de formation important.

La proximité d'un tissu industriel dans les technologies de l'information, une logistique de haute qualité et des relations privilégiées avec les collectivités locales et territoriales sont des éléments positifs de nature à favoriser le développement de ce type de production.

Classement des 20 premiers fournisseurs mondiaux de semi-conducteurs selon chiffre d'affaires préliminaires (millions dollars US)

Position 1998	Position 1999	Société	CA Final	Estimation CA	Croissance 98/99 (%)
1	1	Intel	22,784	25,810	13,3
2	2	NEC	8,227	9,216	12,0
4	3	Toshiba	5,913	7,594	28,4
6	4	Samsung	4,743	7,095	49,5
5	4	TI	5,820	7,095	22,0
3	6	Motorola	7,088	6,425	-9,4
7	7	Hitachi	4,668	5,521	18,3
9	8	ST Microelectronics	4,199	5,080	21,0
8	9	Philips	4,448	5,065	13,9
10	10	Infineon	3,909	5,010	28,2
22	11	Hyundai Microelectronics	1,799	4,780	165,70
11	12	Fujitsu	3,856	4,540	17,7
12	13	Mitsubishi	3,693	4,466	20,9
14	14	Lucent Technologies	3,202	3,780	18,1
13	15	IBM Microelectronics	3,234	3,628	12,2

Thématique 2003 :

La création de contenus

ISDM N°14 - Mars 2003 - Article N°144 - <http://www.isdm.org>

2^e Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
 « TIC & Territoire : quels développements ? »
 5 & 6 juin 2003

15	16	Matsushita	2,634	3,212	21,9
20	17	Micron Technology	1,858	3,200	72,2
16	18	AMD	2,542	2,823	11,1
17	19	Sanyo	2,195	2,546	16,0
19	20	Rohm	1,894	2,384	25,9

Sélection des résultats financiers consolidés (en millions de dollars US)

	1999	1998	99/98
Chiffres d'affaires net	5 056,3	4 247,8	+19%
Marge brute	2 001,8	1 624,8	+23%
R&D	836,0	689,8	+21%
Dépenses d'investissements	1347,5	947,3	+42%
Résultat net	547,3	411,1	+33%

ST MICROELECTRONICS est devenue aujourd'hui le n°8 mondial au classement Dataquest.

Son PDG déclarait récemment que l'année 1999 avait été une année progressive d'amélioration constante, nourrie par la reprise de l'industrie et amplifiée par leur excellent positionnement concurrentiel sur les marchés qu'ils servent, avec un résultat net de +33% pour un bénéfice de 136,2 millions de dollars US.

Dans le même temps, l'indice Down Jones a classé ST MICROELECTRONICS leader mondial des fabricants de semi-conducteurs en matière de développement durable et l'une des deux meilleures entreprises au monde pour l'intégration du concept de développement durable dans son système de management pour la "Qualité Totale".

Mais déjà, ST MICROELECTRONICS annonce une plate-forme pour carte à puces offrant le "meilleur des deux mondes", à partir de la mise en place d'un plate forme de 32 bits destinée aux cartes à puces multi-application de prochaine génération. Ce marché est en effet en pleine évolution : le marché jusqu'alors segmenté de façon purement verticale où chaque carte à puce était dédiée à une application unique (carte bancaire, carte téléphonique, Sim ou carte santé) s'oriente vers un marché où les fonctions des cartes multi-application sont définies horizontalement (commerce électronique, systèmes de transports, contrôle d'accès...) et où les applications fonctionnent dans des architectures et des réseaux ouverts.

Le marché des cartes à puces de demain devra permettre le téléchargement des applications lorsque la carte sera en service et devra respecter les normes internationales en vigueur, tout en relevant le défi permanent de ce type de fabrication.

C'est donc la poursuite d'une croissance en forte expansion que l'on peut prévoir, fortement créatrice d'emploi.

On peut prétendre que le Département et le Région auront encore à jouer un rôle prépondérant dans cette évolution, car nous avons la chance d'avoir à Rousset le bloc industriel le plus important de France dans ce domaine.

Tous les experts s'accordent à dire que la croissance devrait se poursuivre jusqu'en 2025 pour ensuite baisser de 6 à 7% en raison de la saturation du marché et des limites technologiques. Pour les semi-conducteurs, les prévisions de croissance pourrait atteindre 20% en 2000.

Selon les derniers chiffres publiés, le marché mondial des semi-conducteurs, estimé à 142 milliards de dollars en 1999, pourrait atteindre 300 milliards de dollars en 2004/2005 et 800 milliards de dollars en 2010, même si la répartition mondiale de la production des semi-

Thématique 2003 :

La création de contenus

ISDM N°14 - Mars 2003 - Article N°144 - <http://www.isdm.org>

conducteurs connaîtra également de fortes évolutions au bénéfice des Etats-Unis et de l'Asie Pacifique.

Les sous-traitants de la microélectronique

Il est commun de dire que lorsque la microélectronique est en phase de forte croissance, des emplois sont créés par dizaines.

La réalité économique s'explique mieux en terme de productivité. Lorsqu'un million de francs de chiffre d'affaires est atteint, on comptabilise un emploi. Comme la croissance est régulière et que cette année on a dépassé les 5 milliards de francs, on a pu assister à la création de 5000 emplois dans le monde.

En 1998, le chiffre était de 4300 emplois dans le monde dont une bonne moitié dans les Bouches du Rhône et un bon tiers à Rousset.

Cette bonne santé locale, due à la formidable reprise du cycle de croissance, favorise aussi l'essaimage et l'émergence de sous-traitants.

44% des entreprises roussetaines entretiennent des liens avec leur clientèle PACA,
19% des entreprises ont une clientèle nationale,
13% évoluent sur un marché européen,
25% des entreprises vendent dans le monde entier.

Enfin 88% des entreprises du secteur microélectronique ont des clients et fournisseurs sur la zone industrielle.

81% des entreprises de Rousset affirment entretenir des réseaux et des partenariats avec d'autres firmes locales.

Ce système de relations sur la zone industrielle de Rousset (dans le secteur de la microélectronique) met en exergue une communauté d'ingénieurs, composée d'anciens et de nouveaux, formés au sein d'une entreprise illustrée par une série d'interrelations allant de la simple coopération à la composition d'individus, pas nécessairement en terme de marché. L'ensemble des relations sur la zone industrielle est très fort grâce à cette approche microélectronique responsable de l'intensité des échanges de produits, de main d'œuvre et de technologie sur le site. Cet important réseau interne s'explique par les effets d'essaimage, d'entraînement puis d'aspiration causés par ST Microelectronics, Atmel, Dupont Photomasks et quelques autres.

Ces trois dynamiques constituent les principaux facteurs d'implantation concernant les entreprises du pôle microélectronique et ont permis l'élaboration de réseaux. Si l'état est à l'origine de ce pôle, le reste correspond à un mode de gouvernance de nature privée.

Les grandes entreprises du pôle de Rousset sont, d'une part en relation avec la société « SAPI Equipements », implantée à Marseille depuis 1978, spécialisée dans les équipements de distribution de gaz et de produits chimiques en salle blanche et avec la société « ONET » chargée de l'entretien des salles blanches.

D'autre part, elles sont liées entre autres à des concepteurs, des installateurs de machines et d'instruments de contrôle tels que : ATA, Fluidair, HPM, Orsay-Physics, Végatec et Test Innovation.

2^e Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
« TIC & Territoire : quels développements ? »
5 & 6 juin 2003

Les relations intra et inter-zones sont nombreuses et se sont concrétisées par les entreprises qui entretiennent des rapports entre elles, en terme d'échanges, de sous-traitances, de transfert technologiques voire de main d'œuvre. Les relations entre les entreprises ne se résument pas seulement à des liens matériels, mais aussi dans un échange d'informations. C'est pourquoi la proximité est un élément important de la capacité d'échanges et de créations de technologies.

Les grandes entreprises du pôle de microélectronique font également partie des réseaux d'échanges sur les aires nationales ou internationales même si ils sont plus difficiles à cerner.

Les grands donneurs d'ordres roussetains n'ont pas leur centre de décision dans la commune et sont, depuis le début, le plus souvent, conçus comme des sociétés européennes ou mondiales.

Les diverses entreprises ont accentué leur appartenance à d'autres groupements et réseaux interrégionaux voire internationaux.

« Comprendre les logiques de territorialisation des firmes, en particulier des grandes firmes, est plus que jamais crucial pour une prospective du territoire » (VELT 1993).

Il s'est en fait créé sur le site un pôle générateur de dynamismes fonctionnant en véritable milieu de coopérations et solidarités réelles et entre une multitude de d'acteurs.

L'effet de vitrine joue réellement aujourd'hui à Rousset, dynamique supplémentaire et actuelle qui peut se traduire en plus pour le pôle industriel de la microélectronique comme un électro-choc qui attire de nombreuses entreprises grâce à sa renommée grandissante ainsi que de la proximité de grands donneurs d'ordre.

C'est ce nouveau tissu qui a entraîné la création de nouvelles entreprises, de nouvelles infrastructures pour subvenir à ses besoins ainsi qu'à une amélioration de la desserte de ses abords. Cela a aussi influé sur la naissance d'une série de réseaux institutionnels générés par des acteurs privés et publics locaux, qui veillent minutieusement sur les entreprises maîtresses depuis la crise de 1998 qui a affecté le système.

Le document ci-après résume, de manière claire, les différents réseaux qui découlent des entreprises donneuses d'ordres appelées aussi « fondeurs » du secteur de la microélectronique en direction des fournisseurs et prestataires de services comprenant les équipementiers et les industries de service.

Toutes ces entreprises sont complémentaires aux deux grandes firmes roussetaines et il ne subsiste pratiquement pas de concurrence entre elles. Les opérateurs de télécommunications et de réseaux permettent la mise en œuvre des échanges, les centres de formation, de recherche sont susceptibles d'épauler les grandes entreprises ; les collectivités locales et territoriales représentent en continu les pouvoirs publics qui veillent et qui les aident.

Le secteur microélectronique est également porteur de dynamiques parallèles qui ont vu le jour par l'apparition des réseaux locaux, c'est la cas de PROMES et du CREMSI.

POLITIQUE ECONOMIQUE LOCALE

A l'instant où l'on redécouvre, dans le cadre de la mondialisation de l'économie et de l'ouverture locale des marchés, l'importance de la dimension territoriale et de l'enracinement local, au moment où email, internet favorisent la communication planétaire, il paraît bon de rappeler que les biens individuels et les relations de proximité apparaissent de plus en plus indispensables.

Sur le terrain, ces relations de complicité englobent tous les acteurs publics et privés, les ressources universitaires et de recherche ou les moyens financiers.

Ces relations de confiance, de complicité, de solidarité économique sont parties prenantes de l'alchimie particulière du développement économique mais malheureusement peu comprise des élus locaux.

A Rousset dès 1989, à son arrivée aux affaires, le maire actuel, Monsieur Jean-Louis CANAL, démontre par sa sensibilité économique, sa détermination à attirer des entreprises sur sa commune, combien il est persuadé de la réussite de son site industriel ou tout du moins combien il y croit.

Faut-il pour autant en conclure que tout fut facile à Rousset ?

Ou bien faut-il se poser la question lorsqu'on évoque Rousset, de savoir comment ce petit village, exemple emblématique de la microélectronique française a, tout en conservant une identité traditionnelle, su devenir l'un des pôles industriels français le plus connu, vivier de développement local.

On peut aujourd'hui affirmer que l'action de la nouvelle municipalité de 1989 a été prépondérante dans l'essor de Rousset, au travers des engagements pris en Conseil Municipal, se résumant en quelques lignes, tant maintenant tout cela paraît simple et facile mais l'était beaucoup moins en 1989.

⇒ Disponibilité foncière :

Acquisition et aménagement de nombreux hectares

Déclassement des espaces au travers du POS

⇒ Equipements :

Amélioration de la desserte électrique

Pose du gaz

Renforcement des alimentations hydrauliques

⇒ Fiscalité locale :

Mise en œuvre d'une fiscalité incitative

Maîtrise des taux

Exonération

⇒ Animation et suivi :

Recrutement d'un cadre supérieur pour la ZI

Tout cela bien sûr se traduit par un coût conséquent sur les finances communales qui démontre que Rousset est, proportionnellement parlant, la commune des Bouches du Rhône qui a le plus investi dans le développement local tout en préservant et en maintenant une culture provençale réelle.

C'est l'énergie et la conviction d'une poignée de personnes qui ont réussi ce pari (plus qu'osé mais le risque est loin à présent) et qui ont créé tout un système productif autour d'un

2^e Rencontres Internationales de Saint-Raphaël
« TIC & Territoire : quels développements ? »
5 & 6 juin 2003

produit internationalement réputé, puisque aujourd'hui de 30 à 40% de la production nationale se réalise à Rousset.

Ironiquement, Monsieur Philippe LANGEVIN soulignait, il y a quelques mois à l'occasion d'un cours, que Rousset était devenu un modèle de développement proche de districts industriels italiens.

Je conclurai en avançant que le partenariat entre la puissance publique locale, les grands donneurs d'ordres et les sous-traitants a renforcé l'attractivité de Rousset, a fait reconnaître le site dans cette notion de vitrine et a favorisé la mutualisation du savoir-faire, tout en aidant les chefs d'entreprises à diversifier leur activité pour s'adapter au contexte européen et mondial et gagner de nouveaux marchés.

Rousset est un pôle européen en marche sous l'œil bienveillant et protecteur de la municipalité.